

**Certificat d'examen de type
n° F-03-C-106 du 19 août 2003**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/C030886-D4-1

**Mesureur turbine BOPP & REUTHER-METRA
type RQ 150 pour le mesurage du butane liquéfié
(précision commerciale)**

Le présent certificat d'examen de type est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret n° 72-145 du 18 février 1972 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : ensembles de mesurage à compteur turbine destinés à déterminer le volume des liquides autres que l'eau.

FABRICANT :

BOPP & REUTHER GmbH, Am Neuen Rheinhafen 4 – 67346 – SPEYER (Allemagne).

DEMANDEUR :

METRA S.A. – 129 B, route de Lorry – 57050 METZ (France).

OBJET :

Le présent certificat renouvelle et complète la décision d'approbation de modèle n° 90.1.01.431.1.3 du 9 mars 1990 (1) relative au mesureur turbine BOPP & REUTHER-METRA type RQ150.

CARACTERISTIQUES :

Les caractéristiques du mesureur turbine BOPP & REUTHER-METRA type RQ150 sont identiques à celles fixées par la décision précitée. Seul le plan de scellement est modifié comme décrit dans le paragraphe suivant.

SCELLEMENTS

Le mesureur turbine BOPP & REUTHER-METRA type RQ 150 est protégé par les scellements suivants :

Em1	: interdit le démontage de la plaque d'identification,
Em2 et Em3	: protègent la liaison entre le mesureur et le tranquilliseur,
Em4, Em5 et Em6	: scellent les brides interdisant le démontage des boîtiers extérieurs contenant les capteurs.

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION

Les conditions particulière d'installations sont identiques à celle fixées par la décision précitée.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires sont inchangées à l'exception de la marque de conformité au type qui est remplacée par le numéro et la date figurant dans le titre du présent certificat.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

L'examen préalable du mesureur turbine BOPP & REUTHER-METRA type RQ150 doit être effectué avec du butane liquéfié.

L'examen préalable doit être effectué en quatre points de mesure (à $\pm 5\%$ près) :

- Débit minimal (Q_{\min}),
- $2 \times Q_{\min}$,
- $Q_{\max}/2$ ou $2/3 \times Q_{\max}$,
- Débit maximal (Q_{\max}).

INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Les indications complémentaires sont identiques à celles fixées par la décision précitée.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/C030886-D4-1, chez le fabricant et chez le demandeur.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable 9 mars 2010.

ANNEXE :

Plan de scellement.

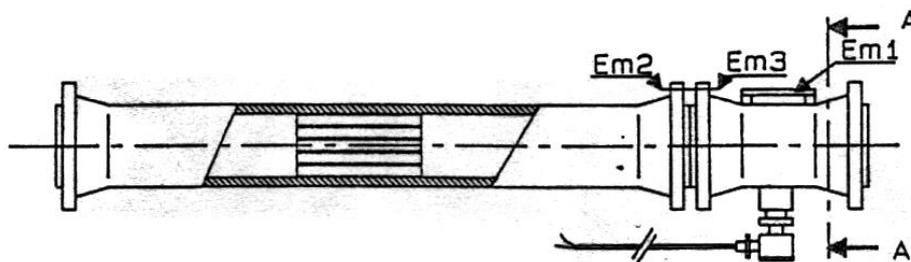
Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

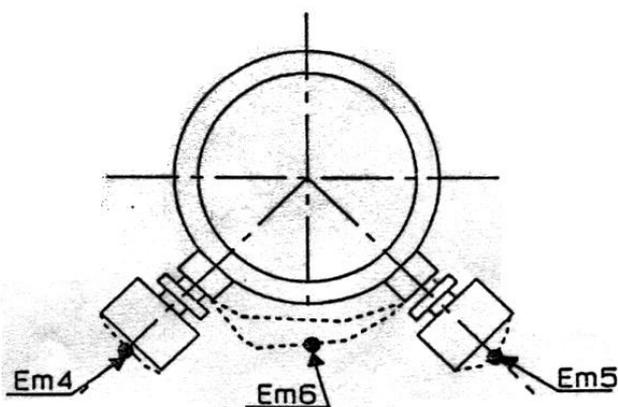
(1) Revue de métrologie, mars 1990, page 339

Mesureur turbine BOPP & REUTHER-METRA
type RQ 150 pour le mesurage du butane liquéfié
(précision commerciale)

SECTION DE MESURE

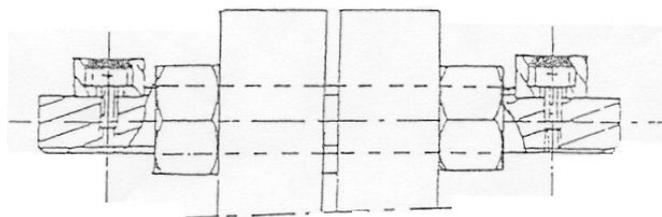


COUPE A - A



DETAILS Em1 - Em2 - Em3

Em2 - Em3



Em1

